

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF ACTIONS FRANCE A

ISIN : FR0012900991

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification de l'OPCVM :** Actions des pays de l'Union Européenne

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement

*Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Actions France M. Le reste sera investi en liquidités.*

*L'objectif de gestion de l'OPCVM Maître est « de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. »*

*La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.*

*La gestion de l'OPCVM maître s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles l'OPCVM investit. Des opérations de trading sont également menées sur des valeurs à court terme en fonction des opportunités de marché.*

*Le FCP maître sera exposé, dans les conditions fixées par la réglementation applicable au PEA, aux marchés des pays de l'Union Européenne (répondant à cette réglementation), avec un minimum d'exposition au marché français de 60%.*

#### Caractéristiques essentielles

- Le portefeuille de l'OPCVM maître comprendra au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA. Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra être investi en actions et titres donnant accès au capital d'émetteurs de l'Union Européenne. Les titres détenus sont libellés en euro ou autres devises des pays de l'Union Européenne et peuvent concerner tous les secteurs économiques et relever de toutes tailles de capitalisation.*
- L'OPCVM maître pourra par ailleurs être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro ou autres devises de pays de l'Union Européenne, dans la limite de 25% de l'actif. Les émetteurs relèvent des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou privé. Les titres de créance négociables bénéficieront d'une notation Standard & Poor's A-2 minimum (ou notation équivalente dans une autre agence de notation) ou font l'objet d'un suivi par la recherche interne du gestionnaire financier par délégation. Les titres obligataires seront notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's ou équivalent. La sensibilité du portefeuille « taux » de l'OPCVM est comprise entre 0 et +8. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.*
- L'OPCVM maître pourra également être investi à hauteur de 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens et avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM maître aux marchés des actions et/ou le couvrir des risques actions et devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 100% de son actif net.*

#### Indicateur de référence

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice CAC All-Tradable® (dividendes réinvestis). Cet indice actions est représentatif de l'évolution de l'ensemble des secteurs et des valeurs de la cote française libellées en euros.

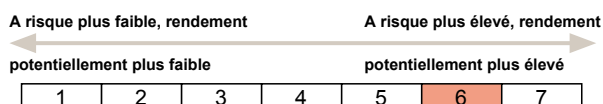
#### Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, Place Valhubert 75013 PARIS).*
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.*
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.*
- Cette catégorie de part capitalise ses sommes distribuables.*

#### Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.*
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.*

### Profil de risque et de rendement



#### Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création). L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition prépondérante aux marchés actions.*
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».*
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.*

#### Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.uff.net](http://www.uff.net)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Frais d'entrée  | 4.00% maximum |
| Frais de sortie | Néant         |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

|                |               |
|----------------|---------------|
| Frais courants | 4.60% TTC (1) |
|----------------|---------------|

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

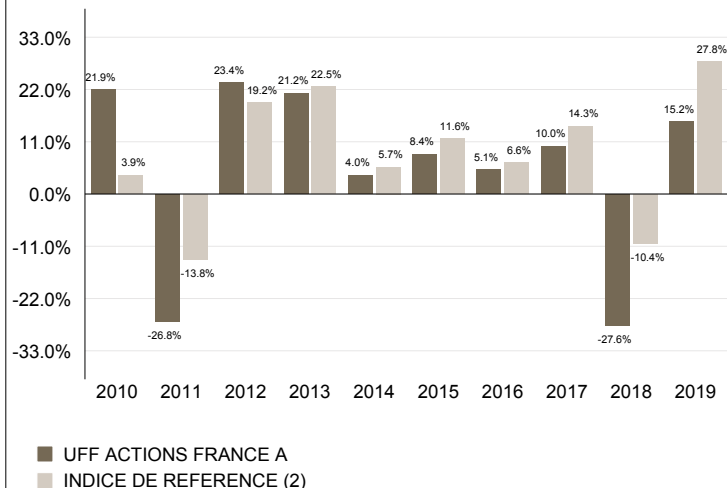
Commission de surperformance

Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.uff.net](http://www.uff.net)

## Performances passées



La part a été créée le 20 juin 2008, celle-ci a été scindée et transformée en FCP nourricier en date du 14 septembre 2015.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est le CAC All-Tradable® (dividendes réinvestis).

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

### Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

### Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

**Union Financière de France Banque** - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France  
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net).

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

**MYRIA Asset Management** - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*